A SERMON TO HUSBANDS.

The Newspapers Should Be Banished from the Breakfast Table.

The average man eats only two meals a day in his own house, and these meals are the opportunities for social and domestic talk, delightful to the wife, who has no such opportunity as her husband of rubbing against other minds all day, and important to the children in widening their horizon, their views of life, says an English exchange.

At the first meal of the day most women like to talk to their husbands about the plans of the day, but the woman who has once received the distrait, self-absorbed growl which emanates from a male disturbed in the reading of his newspaper does not again attempt to ask her husband this or that on a subject of domestic interest. The back of a newspaper is not a pleasant thing to contemplate across the breakfast table.

Think of this, husbands, when you look round for the casters or other suitable prop for the back of your paper, and for the sake of good manners, for the sake of your wife's feelings and the example to your children, remove your newspaper, reserving it for the train, omnibus, or tram-car.

Of course there are occasions when matters of absorbing interest must be looked to at once—telegrams of thrilling import. Why not glance at the paper five minutes before the breakfast bell rings if it is really essential that much news should be seen at once? Special occasions sometimes justify special behavior, but of your mercy let the newspaper be banished from the breakfast table on ordinary occasions.

HIS FIRST REFUSAL.

Cross Policeman and a Passing Man from Have a Tiff.

There is a big policeman at one of the crossings on Fifth avenue whose duty it is to prevent people from immolating themselves on the altar of their own carelessness, and to this end he beckons and warns and invites by a wave of his friendly hand or a command of his stentorian voice. At the same time he smiles in the most reassuring manner, says the Chicago Tribune.

A few days ago, when the mud was spread in liquid abundance over that portion of Chicago, this policeman beckoned to a stately matron of mature years to cross between an incoming street car and an outgoing dray, with several minor vehicles wedged between. But the matron refused with a severe shake of her dignified head and waited.

"Come over, I tell you!" roared the big policeman, with his regulation smile.

She waited until nothing movable was in sight, and without deigning to notice the man of helmet and visor sailed past his outstretched hand. A broad smile was on his weather-beaten face, as, nothing daunted by the scorn of the haughty dame, he said:

"You're the first gur-r-l that ever refused me."

The astonished woman looked at him in frozen astonishment, but the beaming smile on his broad face was too much for her.

"I believe it," she said, with an answering smile, as she went her way.

THE OLD-TIME SAND MAN.

A Figure and a Business That Have Wholly Disappeared.

"Here's your white sand, black sand:
White sand,
White sand and black sand,
Now, here's your white sand,
Black sand m-a-n!"

Such were the words sung by the melodious voices of a few robust colored men through the streets of Washington, says the Star, half a century ago; but the sand man and his business have entirely disappeared, for no longer the market exists for the material. The white sand was then used for scrubbing purposes and sanding floors, and the black sand for use on manuscript to dry the ink. While large quantities were used in the departments, many stores and offices, as well as families, were the consumers, and in some families sand boxes are handed down to the grandchildren to remind them of the days of the old quill pen. These men, with horse and cart, would early in the morning appear with a few bushels of white sand, and possibly a peck of the black material, and for a few hours they would cry it through the streets, selling by the peck, quart and pint—a levy (12½ cents) per quart for the white and often 25 cents per pint for the black. Now scrubbing soap has almost entirely superseded the white material, and blotting paper has driven the black sand out of the market.

The Snow Melting Chinook.

In the northwestern states a peculiarly warm, dry wind, called the Chinook, which has a wonderful power of "eating up" snow, occasionally prevails, and a remarkable visitation of this wind occurred in Oregon and Washington last December. Prof. Ward, writing in Science, calls attention to the close resemblance between the Chinook winds of the Cascade and Rocky mountain regions and the celebrated foehn winds of the Alps. Both blow down from the mountain ranges, and both produce effects, in the sudden liquefaction of snow, that are almost marvelous. There is no mystery about them, although they require particular conditions of atmospheric pressure, combined with certain effects arising from the position of the mountains with respect to the isothermal lines, or lines of equal temperature.

Earliest Cheese Exports.

The first exports of cheese from the United States are believed to have been about 1826, when Henry Burrell, of Herkimer county, N. Y., opened a regular cheese trade with England.

Eagles Pair for Life.

Eagles do not have different mates every season, as do birds generally; they pair for life, and sometimes occupy the same nest for many years.

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital payé..... $500,000 00
Actif, 1er janvier 1896..... 1,075,455 56
Surplus..... 350,074 09
Surplus aux détenteurs de polices..... 763,540 35

J. WALLACE JOHNSON, Général
18 janvier 1an — CHS LAUDUMINY, CHS. D. FOUCHER, OCTAVE LABARRE.

THE FROZEN BREEZE.

A Strange Phenomenon Observed by a Lover of Nature.

Did you ever see a frozen breeze? You might have seen one if you had gone with me into the country one winter morning, says the Country.

This was the way it came to be frozen: All night long the air had been laden with mist. Over the fields, in the hollows, all through the woods, even on top of the hills, the fog hung heavily. All that time the wind blew steadily, but not fiercely, from some northern quarter.

At nightfall the mercury fell below the freezing point, so that this mist, as it drifted through the trees, was frozen upon their branches and twigs. The elms, the oaks and the other leafless trees took their ice coating quite evenly, but the thick, impenetrable masses of the needles of the pine trees were covered noticeably only upon the sides toward the north or northwest, from which the wind came. The strong, steady breeze bent the branches to leeward while it was icing them, and when the wind came down in the morning they remained just there, leaning to the southward, iced and frozen to immovability, but looking just as if the wind were still steadily blowing.

Even in the afternoon, when the rain began to fall and the wind came from quite another quarter, that north wind of the night before still remained white and frozen over the piny woods, the pale, rigid corpse of a thing once keenly alive.

HOW THE GREEKS SLEEP.

Fastidious People Find No Conveniences at the Hotels.

In Greece the hotels of the interior follow one general type—the Italian. There is no common sitting-room, says the Atlantic Monthly. Why should there be? There is no office, but that does not seem to interfere with the presentation of bills. The ground floor is given up to a cafe or restaurant, if the innkeeper goes into that kind of business. Very often, however, the master of the Apollo has only rooms to let. The sleeping apartments on the floor above are often approached by an outside stairway, and, as is to be expected in a southern clime, they are scantily furnished. Overfurnishing is a vice anywhere. Under a southern sky it is a crime of which the Greeks are not guilty.

There is usually a mirror, though that tribute to human vanity is sometimes lacking, and, like the Turk, the solitary Turkish towel bears no brother near his throne. The bedstead is invariably of iron. As in primitive United States within my memory, single rooms are rare. Two, three, four, five beds are put in one room or strung along the corridors. A fastidious person who desires to occupy a room alone has to pay for all the beds therein. In some places special charges are made for sleeping in the daytime, and there is a fixed rate for sleeping on the floor.

OLEOMARGARINE.

Former Disposition of the Fat Scrapings from Fur.

Here is an echo from the days when it was not reckoned unlawful to sell oleomargarine as butter:

"We no longer have the same profitable way of disposing of our waste products that we had a few years ago," said a fur dealer the other day. He looked retrospective and a trifle regretful, as he continued: "There was always a ready market then for every particle of the fat scrapings from the different skins. Who took them? Why, the oleomargarine manufacturers, to be sure. They would send wagons up to my place every day and carry away several barrelfuls of the fat and grease which have to be taken off the under side of the heavy pelts. Skunks, opossums, all kinds of animals contributed. It all went into the butter. But that is over with now. Since this new law has been in operation, that branch of business has been dead. People could eat skunk and opossum grease, you know, so long as it was called butter, but if the dealers are obliged to come out frankly with a description of its real character, their customers object."

The Famine in India.

In an article on the "Famine in India," in the North American Review, Sir Edwin Arnold states that 115,000,000 of people in that vast country depend on the rainfall upon 126,500,000 acres which falls upon the whole during two seasons in the year. If it fails, there is a failure of crops over the entire area. In this country no drought covers the entire country; there it does. Equally interesting to us is the further statement that all the good ground has been taken up in India—a fact which should silence the fears of wheat growers that India has many millions of uncultivated wheat lands. Besides, the customs of the people prevent larger and better cultivation. The farmer uses a pointed stick as a plow, as did his ancestors 3,000 years ago, and tills only as much land as can be easily reached from his village residence, morning and evening, by his slow-moving cattle.

Limiting the Death Penalty.

Our national laws have retained much of the severity of the colonial period, and prescribed the death penalty for a large number of crimes. A bill has been passed by congress which substitutes hard labor for the death penalty in all but five classes of crime and permits the same substitution even in certain of these classes when the jury in its verdict directs that the penalty shall be "without capital punishment."

Bequest of a Gourmand.

A Belgian gourmand of Mons has bequeathed $3,000 to five friends for an annual dinner, which they must attend dressed in mourning, entering the room with a flag to the music of an accordion, the bill of fare to contain his favorite dishes and wines.

MRS. GLADSTONE.

Her Silent Influence on the Affairs of England.

A woman's silent influence on the affairs of a nation is shown in the career of Mrs. Gladstone. She is not a social or political leader, nor in any way a diplomat in petticoats, says an exchange. She is responsible, however, far more than is generally known, not only for her husband's vigorous health at his ripe old age, but also for his great ability to accomplish the amount of work he has done through his public life and since his retirement. When he was in office it was her ceaseless care that he should not be distracted by anything that she could prevent, words that meant remarkable self-abnegation. The interests of a growing family of seven children, with a fond and proud mother, might easily have made considerable demand upon the father's attention, but neither these nor any social duties nor household perplexities were ever permitted to touch his leisure from statecraft cares. Her watchfulness has not decreased these later years. She is still his best physician and saves his strength in innumerable ways, trifling in themselves, but important in the aggregate and possible only to one who has made such saving a life study. Blessed herself with excellent health all her life, she wears her 83 years lightly and still shows many traces of the handsome Miss Glynne who captivated the rising young M. P. over half a century ago.

NOT FORBIDDEN.

How the Wily Turk Reconciled a Liking for Champagne with the Koran.

The William Penn, an American steamer of 630 tons, commanded by Capt. John Codman, was the first transport flying a foreign flag which was chartered by the French government in the Crimean war, says the Troy Times. She was a newcomer in the Dardanelles and went aground on Nagara point, the very spot where Leander swam to his Hero. The pasha of the Dardanelles came off to the ship, tendering his assistance, and, with the introduction of this individual, Capt. Codman strikes a note of humorous description. Being under the impression that the orientals were forbidden by the prophet to partake of wine, that luxury was excluded from the cabin table. "Think then, of my astonishment," writes Capt. Codman, "at a gentle hint from the pasha as to champagne. It was, of course, immediately produced. Upon my remarking that it had not been offered before on account of regard to what I supposed to be his religious scruples, he replied with an air of perfect sincerity: 'Wine is forbidden by the prophet; not champagne. Champagne did not exist in his day; how, then, could he have forbidden it? Mashallah! God is great,' continued Suleyman, smoothing his head and soothing his conscience. 'Pass the bottle.'"

WANTED TO GET EVEN.

How a Pass Fiend Worked Advance Agent and Punished His Grocer.

The theatrical agent who goes out ahead of a show always has many funny experiences and especially with the seeker after free passes to the rural cities, says the New York Tribune. Ramsay Morris, who is advance man for May Irwin's company, tells a funny story about his last trip to Pittsburgh. He lingered over to see the show open Monday night, and while standing in the box office of the theater in the afternoon he heard the ticket seller having an argument over the telephone with some one. Finally the ticket seller hung up the receiver with an oath. Mr. Morris inquired what was the matter. The ticket seller said:

"That is from M——, the dramatic critic; he never fails to work every advance man for four passes to the show."

"Guilty," said Mr. Morris. "I gave him four, but what's the trouble?"

"Well," said the ticket seller, "that fellow pays his board with those passes and buys groceries and does other things. He has just called up here to take up two passes and refuse admittance to the holder. He says that he gave them to his grocer for two frozen eggs and that the eggs were bad, and he wants to get even."

Miners' Lamps on Shipboard.

The use of a miner's safety lamp to avoid the accidental firing of explosive atmospheres on board ship is advocated by an English writer. He claims a suitably-fitted safety lamp gives the most ready, trustworthy and delicate tests for such dangerous gases or vapor. If the flame of a safety lamp be extinguished when it was carried into air containing combustible gas or vapor the atmosphere is almost certainly in an irrespirable and explosive condition, and the space should not be entered until the atmosphere has been completely replaced by ventilation. If a hydrogen flame be substituted for the ordinary oil flame the test is made still more delicate.

England Canada's Mother-in-Law.

The late Mgr. Fabre, bishop of Montreal, was a thorough Paul. During one day at the table of the governor general of the dominion, he referred in the course of conversation to "France our mother." "France your mother!" broke in the governor; "what, then, is England to you?" The bishop smilingly shrugged his shoulders and replied: "Our mother-in-law."

Chat Noir Is Closed.

That famous, or rather infamous, Parisian haunt, the Chat Noir, is a thing of the past. It was crowded with visitors during the last week of its existence, all anxious to be able to boast of having seen this notorious den. The proprietor sent President Faure a really pathetic appeal to grace the closing festivities with his presence.

Pencil with Electric Light.

A tiny electric light, attached to a pencil, enables French reporters to take notes at night.

JULES ANDRIEU,

—Successeur, de—

CHEREAU & ANDRIEU,

AGENT D'AFFAIRES,

919 rue Gravier,

Nouvelle-Orléans, Lap.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRES

—DANS LA—

Paroisse Avoyelles

—ET—

ACTIONS.

A L'ENCAN.

Succession de Laurent Lacassagne

No 48,277 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREER, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune—Le JEUDI, 15 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en cette ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date et signé dans l'affaire ci dessus intitulée le 21 janvier 1897, et un ordre subséquent daté et signé le 8 mars 1897 il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés de valeur suivantes à savoir:

Dans la paroisse Avoyelles.

Les diverses étendues de terrain située dans la Paroisse d'Avoyelles, Etat de la Louisiane, et décrite comme suit:

1° La demi section ouest et la moitié sud du quart sud est de la section 20 dans la limite demi est du range 5, et contenant quatre cent dix 70/100 acres.

Toute la section vingt-neuf dans la limite deux sud du range cinq est contenant six cents quarante deux 68/100 acres.

La moitié ouest du quart sud ouest de la section 21, la moitié ouest du quart nord ouest de la section 28, la moitié nord du quart nord ouest et le quart nord ouest du quart nord est de la section 32 et la moitié ouest du quart sud est de la section trente dans la limite 2, sud du range cinq est, contenant trois cent soixante et un 10/100 acres.

La moitié est des quarte nord est et sud est de la section dix neuf, le quart nord est de la moitié est du quart sud est de la section 30, dans la limite 2 nord de la range 5 est, contenant quatre cents quatre-vingt 92/100 acres.

La moitié nord et le quart sud ouest du quart nord-est et la moitié ouest du quart sud-est de la section 31 limite 2 nord de la range 5 est, contenant deux cents et 80/100 acres.

Toute la dite terre étant dans le district sud ouest de la Louisiane en tout, deux mille quatre-vingt dix, 25/100 acres, enregistrée dans le livre de transfert W. W., à la page 314 et seq. du bureau des Archives de la paroisse des Avoyelles.

2° Les lots neuf et dix de la section 20 limite deux range quatre cinq Est, contenant quatre-vingt 81/100 acres. Les lots 11 et 12 de la section 21 limite 2 range cinq Est, contenant quatre-vingt 20/100 acres. Les lots 13 et 24 de la section 28 limite 2 range sud 5 Est, contenant quatre vingt 24/100 acres. Les lots 14, 15, 20, 21, 23, 24, 29 et 30 de la section 29 limite 2 range sud 5 Est, contenant trois cent vingt-et un et 28/100 acres, d'après le dit arpentage par R. B. Robertson, arpenteur, enregistré dans le livre des transferts W. W. page 449 et seq. du Bureau des Archives de la paroisse des Avoyelles, s'élevant à cinq cent soixante-deux 02/100 acres.

Conditions de la vente

Comptant; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.

AUSSI

Le même jour et à la même heure et place et aux mêmes conditions que les propriétés ci-dessus décrites, il sera vendu les

ACTIONS.

1° Cinquante (50) actions de cent dollars chacune du fonds-capital de la Léon Queyrouze Commission Company Limited, de cette ville et Etat, indiquées par certificat No 2 qui a été délivré et daté le 6 avril 1893, au nom de Laurent Lacassagne.

11 mars—11 18 25—av 1 8 15

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

—UNE—

Grocerie établie et Résidence

DANS LE QUATRIEME WARD

Nos 433 et 435 rue N. Claiborne

Encaisse de la rue St Louis.

Succession de Mary I. McGuire, épouse décédée de T. H Galway.

No 52,421—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E

PAR BAUMGARDEN & STERN — L. L. STERN, Encanteur—Bureau No 926 rue Commune—Le JEUDI, 22 avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci dessus et signé le 15 mars 1897, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessus décrites à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant l'ancien numéro municipal 91 rue Chippewa, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No 213, borné par les rues Claiborne, Derbigny, St-Louis et Conti; le dit lot fait partie d'un lot désigné par le No 10 de l'Ilet 213 et mesure en mesure anglaise, 26 pieds 6 pouces de face sur la rue Claiborne, par 89 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue St Louis.

Les améliorations comprennent le magasin à trois étages et la bâtisse, avec bâtisses dans le fond, contenant quelques 5 ou 6 chambres en plus platrées, cuisine, cour, allée, citerne, etc. et peuvent facilement rapporter un loyer de $30 à $40 par mois. Les chats de toutes parts devant; plus des marchés, eco et, etc. Localité centrale.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et le balance en 1 et 2 ans au gré du crédit, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent de la date jusqu'au paiement, garantie par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété et autres clauses de sécurité; 5 pour cent supplémentaires d'avance au comptant les frais de vente. L'acquéreur assumant les taxes de 1897 et 10 pour cent comptant requis pour l'enchère.

Acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 mars—23—avril 1 8 15 18 22

PAR CURTIS & WALMSLEY CO. Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirable résidence rue Prytanée, dans le Quatrième District.

La jolie résidence du défunt Dr Ben Stille.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO Lt'd—W. F. Curtis, encanteur—Bureau No 851 rue Carondelet. Le JEUDI, le 13 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 mars 1897, dans l'affaire de la succession de Cécilia Bienvenu, Vve de Benjamin Stille No 34,920, et adressé à William Walker Stille et par autorité du dit William Walker Stille, la propriété foncière suivante sera vendue à l'enchère publique:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette vill, dans l'ilet No 264, borné par les rues Prytanée, Colisée, Joséphine et St-André, désigné sous le numéro six de l'Ilet No 29 sur un plan par E. Buisson, daté le 20 février 1848, déposé en l'étude de Jos. Lisbony, et mesurant 32 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur, avec les améliorations; désigné par le No 206 (ancien numéro) rue Prytanée, près de la rue Joséphine.

Termes et conditions;—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par privilège de vendeur sur la dite propriété et les clauses usuelles de sécurité; les dits billets devant porter intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les taxes pour l'année 1897, devant être assumées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du prix d'achat comme argent de bonne foi au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. T Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10avril—10 17 24—mai 1 8 15

L'Evangeline, ou la Polydipsie Hérésie, guérissante que le personnage affublé de cette maladie le sache ou prétend jusqu'à désespérer. Médication facile, n'offrant aucun danger. Pour plus amples détails, envoyer deux timbres poste de deux sous. Toute corr spondance strictement confidentielle. D'obert A. R de Villeneuve, P O. Box 1069, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COTTAGE

—ET—

SITES POUR BATIR

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

—SUR—

L'avenue Caffin, les rues Flood, Morales et Urquhart. A l'Encan.

Succession de Ve G. Seicker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 51,658.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREER, encanteur—Bureau No 828 rue Commune—JEUDI, 8 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci dessus intitulée, le 1er avril 1897, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Dix lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No — borné par l'avenue Caffin, les rues Morales, Flood et Urquhart, désignés sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 4 avril 1870 comme les numéros 5 à 22 inclusivement. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Les lots numéros 5 à 11 inclusivement, mesurent chacun 31 pieds 2 pouces et 9 ligne s de face sur l'avenue Caffin, sur 130 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 11 formant l'encoignure de l'avenue Caffin et de la rue Urquhart. Les lots 12 à 22 inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 2 pouces et 2 lignes de face sur la rue Flood, sur 130 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots réunis consistent d'un cottage à un étage contenant quatre chambres, pantry, etc.

2° Deux lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 429, borné par les rues Flood, Morales, l'avenue Caffin et la rue St-Claude, désignés comme lots Nos 11 et 12, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Flood sur 120 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot 11 formant l'encoignure des rues Flood et Morales.

Conditions de la vente—Une moitié en plus comptant et la balance, s'il y en a, en crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien du vendeur et privilège sur la dite propriété avec stipulations de l'intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, actes de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et habituelles en pareille matière le paiement des honoraires d'avocats, transfert de la police d'assurance, etc.; les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edwin H. Seymour Esq., notaire.

4 avril—4 11 18 25—2 6 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

NOUVEAU COTTAGE DOUBLE

A LALGER,

Nos 522 et 524 rue Séguin

Entre les Rues Alix et Eitzn

A L'ENCAN.

Succession de Mike F. Sweeney.

No 52,578 - Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans - Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREER, encanteur.—Bureau 828 rue Commune.—JEUDI, 6 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Numéros 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 2 avril 1896, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Algier, cinquième district de cette ville, dans l'ilet ci-désigné par le No 28 de l'ilet 27 nouvelle ilet 84, borné par les rues Séguin, Bermuda, Alix et Fitzn, suivant un plan par A. D'Hémécourt, le 18 mars 1842. Le dit lot mesure, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Séguin sur 154 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 22 et 154 pieds 7 pouces et 9 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 24.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en un double cottage connu par les Nos 522 et 524 rue Séguin, avec galerie devant, 4 chambres de chaque côté tout en briques, hangar, citerne, etc.

Conditions de la vente—Comptant ou la moitié en plus comptant, la balance à un crédit de 1 an avec 8 pour cent d'intérêt par an, liens de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Ernest Lafitte, notaire.

4 avril—4 11 18 25—2 6 mai

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété-Cottage Double à Algers.

Nos 231 et 233 Avenue Pelican

Entre les rues Séguin et Bermuda

A L'ENCAN.

Succession de August Brown, Jr.

No 47,868 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & CO. ALFRED C. GREER, Encanteur—Bureau 828 rue Commune—JEUDI, 15 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci dessus intitulée, le 1 mars 1897, il sera vendu, aux enchères publiques, les propriétés suivantes à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 16, borné par l'avenue Pelican, anciennement rue Peters, et les rues Alix, Bermuda (anciennement Barthélémy) et Séguin. Le dit lot est désigné par le No 8 et mesure en mesure française 31 pieds de face sur l'avenue Pelican, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme le No 231 et 233 avenue Pélican. Bel retiré de la rue, avec galerie devant et trois chambres de chaque côté. Loué $16 00 par mois.

Conditions de la vente—Comptant, ou la moitié en plus comptant, la balance à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1897, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'encanteur, pardevant Edwin H Seymour, Esq., notaire.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

Annonce judiciaire—Conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1897, rendu dans la succession de Washington Jeffries No 52,869 de la dite cour, l'offrirai, le lundi, 3me jour de mai 1897, à midi, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Dryades, Caronelet, Commune et Remparts, désigné par le N 3 et mesurant 30 pieds 3 pouces sur la rue Dryades, 26 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, 124 pieds de profondeur sur la ligne de la rue No 1 et 123 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2. Laquelle propriété porte le No 121 rue Dryades. Conditions, comptant; 10 pour cent de dépôt requis à l'adjudication. Acte de vente pardevant Omer Villiré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Macon, Denis & Kernaghan—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 138 rue Carondelet.

31 mars—31—7 14 21 28 avril—3 mai

Bureau de la New Orleans Bandsaw Slide & Tailor Co., Limited 626 rue South Peters.—Nouvelle-Orléans, 30 mars 1897. —Conformément à l'Article VII de la Charte une réunion générale des actionnaires se tiendra le jeudi 29 avril 1897, entre 2 heures 30 et 3 heures P. M., dans le but de voter sur une modification à l'Article VI de la Charte.

A. B. [illegible]

31 mars—4 [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Dans l'affaire de Louise Gehlbach, exécutrice testamentaire, vs Pauline Gehlbach et als., Dossier No 52,126.

Propriété Améliorée

—DANS LES—

Second et Troisième Districts

Sur la rue Esplanade, le Chemin du Bayou, la rue N. Johnson et Pave.

St. Roch.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur—Bureau, No 142 rue Carondelet, le MARDI, 27 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District pour le jugement en vertu de l'Hon. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, jugement rendu le 18 mars 1897 et signé le 24 mars 1897 dossier No 52,126, dans l'affaire de Louise Gehlbach, exécutrice testamentaire vs Pauline Gehlbach et als pour un partage, il sera vendu aux enchères publiques—

Cinq certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou et les rues N. Johnson et N. Prieur et désignés par les lettres A, B, C, D et E, et mesurant comme suit, à savoir:

Lot A Formant l'encoignure de la rue Nord Johnson et du Chemin du Bayou et mesurant 30 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Johnson, 46 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur et de face au Chemin du Bayou, 51 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne vers la rue Esplanade et la séparant du lot B, et une première largeur commençant au Chemin du Bayou sur une ligne oblique courant vers l'Avenue Esplanade, de 33 pieds 7 pouces et 6 lignes, ensuite 8 pieds 9 pouces et 1 ligne parallèle à la rue Johnson, à la ligne du côté près de l'Avenue Esplanade.

Lot B Forme l'encoignure de l'avenue Esplanade et de la rue N. Johnson, et mesure 42 pieds de face sur la rue Johnson, la même largeur dans le fond, et 51 pie ts 7 pouces et 1 ligne de face sur l'avenue Esplanade, et la même largeur sur l'autre ligne de côté, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, contenant environ 8 ou 10 chambres et connue comme le No 1936, avenue Esplanade.

Lot C, mesurant trente-quatre pieds, 2 pouces et 7 lignes de face sur l'avenue Esplanade, 39 pieds 8 pouces et 5 lignes de face sur le chemin du Bayou par une profondeur de 51 pieds 9 pouces et 1 ligne partant de l'avenue Esplanade jusqu'à une autre profondeur vers le Chemin du Bayou de 33 pieds 7 pouces et 6 lignes, et sur l'autre ligne de côté vers la rue Prieur une première profondeur de 33 pieds 2 pouces le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une jolie résidence cottage, avec 5 chambres de chaque côté, gaz, citerne, etc., rapportant un loyer de $16 par côté et connue comme le 1928 et 1930 avenue Esplanade. Lot D, mesurant 38 pieds 10 pouces et 1 ligne de face sur l'avenue Esplanade et 25 pieds 10 pouces 1 ligne de face sur le Chemin du Bayou, par les profondeurs suivantes: premièrement 62 pieds, ensuite une seconde profondeur de 32 pieds 2 pouces sur la ligne du côté séparant du lot C et sur l'autre ligne le séparant du lot E. Une première profondeur de 65 pieds 10 pouces et ensuite une autre profondeur de 37 pieds 6 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages contenant environ 8 chambres, et connue comme le No 2,029 Chemin du Bayou.

Lot E—Mesure 32 pieds 2 pouces de face sur le Chemin du Bayou, 22 pieds 7 pouces et 6 lignes de face sur l'avenue Esplanade par les profondeurs suivantes: 65 pieds 10 pouces sur une ligne de côté vers le lot D. Ensuite une autre profondeur de 37 pieds 6 pouces et 4 lignes et 109 pieds 6 pouces et 1 ligne sur l'autre ligne de côté, vers la rue Prieur.

Les améliorations consistent en un cottage simple contenant environ 4 chambres, et connu comme le No 2023 Chemin du Bayou.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans le triangle, Esplanade, la rue Johnson et le Chemin du Bayou, lequel mesure 60 pieds 6 pouces et 2 lignes de face sur la rue Johnson, 44 pieds 2 pouces de face sur le Chemin du Bayou 32 pieds de face sur l'Avenue Esplanade et 44 pieds 2 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en trois bâtisses en bois rapportant un loyer de $19 par mois et connues comme les Nos 1311 et 1317 rue Johnson.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, rue Prieur, Second, Colombus et Dorgenois, lequel mesure 61 pieds 4 pouces de ligne de face au Chemin du Bayou, 40 pieds de largeur dans le fond et faisant face à la rue Columbus par une profondeur de 90 pieds 9 pouces et 8 lignes, ensuite une autre profondeur de 40 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Second, par 152 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Dorgenois.

Les améliorations consistent en un cottage double contenant 4 chambres de chaque côté et connu comme les Numéros 2550 et 2561 Chemin du Bayou rap, ortant un revenu de $16 par mois.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, rue Prieur, Second, Columbus et Dorgenois, lequel mesure 61 pieds 4 pouces sur la ligne de face au Chemin du Bayou, 40 pieds de largeur dans le fond et faisant face à la rue Columbus par une profondeur de 90 pieds 9 pouces et 8 lignes, ensuite une autre profondeur de 40 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Second, par 152 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Dor